

# Halte au massacre des éléphants

16 mars 2013 / [SNPN](#) - Pierre Pfeffer (SNPN)



*« Si nous n'étions pas là pour sauver les mammouths, nous pouvons encore sauver les éléphants »*

---

---

Tout récemment, le 3 septembre 2012, cinq gardes du Parc national de Zakouma, au Tchad, qui avaient imprudemment posé leurs fusils pour faire leur prière matinale, furent surpris par un groupe de braconniers et tous massacrés ! Ils sont les dernières victimes, rapportées à ce jour, de l'impitoyable guerre que mènent, depuis plus de trente ans, des bandes puissamment armées pour s'approprier l'ivoire des derniers éléphants d'Afrique.

## **DE PLUS EN PLUS DE MASSACRES... LES CONSÉQUENCES SONT CATASTROPHIQUES !**

Ayant pratiquement exterminé les éléphants qui peuplaient les zones non protégées, les braconniers s'attaquent à présent aux populations réfugiées dans les réserves de faune et les parcs nationaux. Celui de Zakouma, bénéficiant d'une aide européenne, en hébergeait encore près de 4 000 en 2009, mais les comptages aériens entrepris par des spécialistes au cours des deux dernières années n'ont permis d'en retrouver que 614 vivants, tandis que de tous côtés, dispersés dans la savane, gisaient des cadavres d'éléphants dépouillés de leurs défenses !

Cette situation désastreuse se retrouve, hélas, pratiquement sur toute l'étendue du continent africain, même si c'est à des degrés divers, y compris dans des pays réputés pour la gestion exemplaire de leur faune sauvage. Le résultat est que la population globale d'éléphants, massacrée à un rythme voisin de 100 000 têtes par an, est tombée de près de 2,5 millions en 1970 à plus ou moins 300 000 à l'heure actuelle !

## **L'HISTOIRE A PROUVÉ QUE DES SOLUTIONS EXISTAIENT**

Les populations d'éléphants n'ont connu qu'un bref répit d'environ sept ans, entre 1990 et 1997, essentiellement grâce à l'action de quelques scientifiques et associations, telles qu'en France la Société nationale de protection de la nature (SNPN), fondée en 1854, et qui avait, déjà en 1933, obtenu des puissances coloniales qu'elles interdisent la chasse commerciale pour l'ivoire, mais pas la chasse dite « sportive », limitée suivant les pays à 2 ou 4 éléphants par an et par chasseur.

La retentissante campagne internationale menée dans

les années 1980 par ces différentes organisations a abouti, en octobre 1989, à l'interdiction du commerce de l'ivoire par la Convention sur le Commerce international des espèces menacées de faune et de flore (sigle anglais CITES) : de l'Annexe 2 de cette Convention (commerce autorisé sous contrôle), toutes les populations d'éléphants d'Afrique furent transférées en Annexe 1 (commerce totalement interdit) où figurait déjà, depuis 1975, l'éléphant d'Asie.

Cette décision s'est immédiatement traduite, sur le terrain, par une chute spectaculaire et même inespérée du braconnage, et par l'amorce, constatée par les spécialistes, d'une remontée des populations d'éléphants qui avaient cependant besoin d'un répit d'au moins vingt ans pour retrouver leurs effectifs des années 1970.

Malheureusement, les partisans du commerce de l'ivoire, et notamment l'Afrique du Sud, ont entrepris un tel « *lobbying* » qu'ils ont obtenu, en 1997-2000, un retour en Annexe 2 de la CITES pour les populations d'éléphants de quatre pays d'Afrique australe : Botswana, Namibie, Zimbabwe et, bien sûr, Afrique du Sud ! Le commerce, soi-disant contrôlé, mais en fait incontrôlable, a donc repris comme avant. Ces pays jouant le rôle de filière écoulaient l'ivoire braconné sur le territoire des 25 autres pays d'Afrique qui, renonçant à des profits à court terme, avaient choisi de rester en Annexe 1 pour sauver leurs derniers éléphants.

Ce trafic, exclusivement et paradoxalement accordé par la CITES à destination de la Chine et du Japon, les deux plus grands consommateurs d'ivoire, coûterait encore la vie à près de 40 000 éléphants par an, selon l'estimation basée sur les saisies opérées par les douanes de différents pays et qui ne représenteraient que 10 % de l'ivoire frauduleusement exporté !

## **URGENCE ABSOLUE : RECLASSER LES POPULATIONS D'ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE EN ANNEXE 1 DE LA CITES**

En conséquence, et afin de prévenir l'extinction inexorable de toutes les populations d'éléphants dans les dix années à venir, la Société nationale de protection de la nature en appelle à tous les Etats signataires de la CITES - à commencer par ceux de l'Union européenne, dont la France qui a déjà joué dans ce conflit un rôle de premier plan - pour qu'ils apportent leur soutien à tous les pays d'Afrique opposés à la reprise du commerce de l'ivoire, et plus particulièrement aux 26 Etats qui ont formé la Coalition pour l'Eléphant.

Il est primordial qu'à la prochaine conférence de la Cites, prévue en mars 2013, les Etats signataires votent pour le retour effectif en annexe I de cette convention de toutes les populations d'éléphants d'Afrique qui avaient été rétrogradées en Annexe 2 en 1997, avec les conséquences désastreuses que tous les Etats de l'aire de répartition de l'espèce ont pu constater.

**Le temps nous est compté, mais comme nous l'avons déjà dit : si nous n'étions pas là pour sauver les mammoths, nous pouvons encore sauver les éléphants !**

---

**Source :** *SNPN (Société de Protection de la Nature)*

Pierre Pfeffer est vice-président de la SNPN.

Première mise en ligne sur *Reporterre* le 26 octobre 2012.

**Photo :** *Dicart-net*

**Lire aussi :** *Le trafic d'ivoire continue*

- Emplacement : Accueil > Tribune >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Halte-au-massacre-des-elephants>